

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

SEPTEMBRE
2015

Admi ALR - PARA - BRU

CGSP

FGTB Services Publics

L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL mérite votre confiance

71^e année - n°8 - septembre 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Même pas
les miettes...
P. 3



DOSSIER
PPP : les raisons de
leur inefficacité
P. 4



Admi
Fedasil - Vers une crise
systématique
P. 9

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2014 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale **via l'adresse : sec.asbl-vzw@cgspacod.be**. Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2014 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi - Pensionnés

Musée du Doudou

La Commission intersectorielle des Pensionné(e)s (CRIP) organise un voyage le **23 septembre** au musée du Doudou, Jardin du Mayeur, Grand-Place à Mons.

Midi : repas sur la Grand Place de Mons.

Après-midi : visite de l'Hôtel de Ville de Mons ou après-midi libre.

Départ : 9h au coin des rues de la Villette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi Sud. Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 39 € pour les affiliés et 43 € pour les sympathisants.

- Inscription à l'accueil : 071 79 71 11.

- Versement sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec la mention « Doudou Mons » pour confirmer la réservation et ce, pour le **10 septembre au plus tard**.

Attention au changement de n° de compte, seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495 34 09 28.

Assemblée générale

Le Comité régional intersectoriel des pensionnés a le plaisir de vous inviter le **13 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à Charleroi, à l'assemblée générale des pensionnés et prépensionnés qui sera suivie d'un repas pour les participants qui le désirent.

10h : accueil des participants. 10h30 - 12h : assemblée générale. 12h15 : apéritif, paella, vin, café, dessert, le tout pour la somme de 20 €.

Réservation obligatoire pour au plus tard le 5 octobre, par versement sur le compte de la CGSP CRIP : BE39 0882 6941 9919 (BIC. GKCCBEBB) avec la mention « repas ».

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495 34 09 28.

Namur - Secteur Admi

Congrès statutaire – Appel à candidatures

Le vendredi 29 janvier 2016 se tiendra le Congrès statutaire de la CGSP Namur-Brabant wallon de la régionale de Namur.

Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- un Secrétaire régional : Joëlle Tyssaen sortante et non-rééligible ;
- un Président régional : Jean-Pol Donnay sortant et rééligible ;
- un Vice-président : Marie-Louise Mirguet sortante et rééligible ;
- trois Vice-présidents : Christian Wellens, Stéphane Wilmotte et Christian Servais sortants et non-rééligibles.
- trois Vérificateurs aux comptes : Jean-Pierre Baugnet, Claude Pirotte et Jean-Pol Gaspard sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au statut de la régionale CGSP Namur-Brabant wallon.

Les candidatures doivent être adressées par courrier pour le 15 novembre 2015 à 16h, à :

CGSP Admi Namur-Brabant wallon : Joëlle Tyssaen
Secrétaire régionale Rue de l'Armée Grouchy, 41 - 5000 Namur

Même pas les miettes...

C'est la rentrée et elle sera chaude, si ce n'est d'un point de vue climatique au moins d'un point de vue social.

L'exaspération des travailleurs est à son comble.

Avant de partir en vacances, le gouvernement des droites a bouclé son « tax-shift » et d'autres travaux budgétaires. Cet épisode fiscal est l'occasion de nouveaux cadeaux aux entreprises et d'une augmentation des taxes indirectes pour tous ; taxes qui sont par définition injustes. Le cas le plus emblématique est sans conteste le retour à 21 % de la TVA sur l'énergie. Trois des quatre partis de cette coalition, qui étaient si fiers lorsqu'ils avaient imposé la diminution de la TVA sur ce produit de première nécessité, sous le précédent gouvernement, ont retourné leur veste avec un aplomb sidérant.

Le gouvernement De Wever a en outre définitivement abandonné le seul engagement social de leur déclaration gouvernementale, à savoir le deuxième mois de salaire garanti en cas de maladie. Ce point avait déjà été reporté une première fois et maintenant le voilà définitivement enterré...

« Rien que des miettes pour nous » telle est l'accroche du front commun pour la prochaine manifestation nationale du 7 octobre. Au-delà de ce constat amer, s'agissant des travailleurs des services publics, la réalité est encore bien plus grave ! Nous n'avons même plus les miettes et ce gouvernement poursuit son œuvre de dépeçage : nouvelles économies annoncées sur les pensions publiques, les entreprises publiques de nouveau menacées soit par des privatisations soit par des mesures antisociales, nouvelles économies en matière de fonctionnement des administrations...

Au premier chef la SNCB ! La ministre Galant fait à peu près tous les jours des déclarations guerrières vis-à-vis des travailleurs et de leurs représentants. Ultimatum et autres menaces empoisonnent le climat social. À la Poste, la direction propose aux travailleurs de racheter leur statut...

C'est dire que nous ne pouvons rater la mobilisation de l'automne !

Durant ce mois de septembre, il s'agira de convaincre toutes et tous nos collègues qu'il faut aller manifester le 7 octobre, date anniversaire de ce funeste gouvernement.

Aucun doute non plus, cela ne peut et ne doit qu'être qu'une première étape de cette mobilisation que nous espérons en front commun.

Nous n'avons pas le choix : nous devons faire valoir nos alternatives face à ce gouvernement et l'empêcher de nuire aux travailleurs, à tous les travailleurs. Nous devons serrer les rangs, refuser de chercher des boucs émissaires : non les migrants ne sont pas responsables de la crise.

Cette crise est, avant tout, une crise politique. Ce gouvernement et l'Union européenne veulent, profitant du prétexte de la dernière crise financière, enrichir les nantis et donc s'attaquent à la classe moyenne et aux travailleurs pauvres.

Ce combat est vital ! Aucun prétexte, aucun état d'âme d'une diva verte, ne pourront justifier la moindre faiblesse vis-à-vis de ce gouvernement définitivement antisocial.

Partenariats public-privé (PPP) : les raisons de leur inefficacité

Les PPP (partenariats public privé), une absurdité de plus au catalogue du capitalisme, un montage quasi sans faille pour enrichir quelques sociétés bien placées, des cabinets d'affaire et de nombreux avocats et consultants. Et pour immanquablement appauvrir les pouvoirs publics qui y ont recours et, partant, les usagers et les contribuables que nous sommes tous. Pour s'en convaincre, l'ISP (Internationale des services publics) a mené une étude complète. Reposant sur 30 années de recherches menées par David Hall, ancien directeur de l'Unité de recherche de l'ISP, à l'Université de Greenwich (Royaume-Uni), cette étude, résumée ici, examine les différentes expériences en matière de PPP, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Nous les dénonçons de longue date mais l'étude de l'ISP sur les PPP fournit des chiffres, des références, des textes. En prime, elle nous fait découvrir que la situation est pire encore que ce que nous imaginions. Ainsi, par exemple, nous savions déjà que le privé n'est pas plus efficace que le public, bien au contraire. Par exemple, les soins aux États-Unis sont en grande partie privés mais leur coût est deux fois plus élevé qu'en Europe pour une moindre espérance de vie. Pareillement, un exemple en Allemagne démontre que les PPP ne sont d'aucun secours !

L'infrastructure allemande souffre d'un sous-investissement majeur. Le gouvernement investit trop peu et n'emprunte quasiment rien tandis que les entreprises privées et les ménages investissent à l'étranger. Actuellement, l'investissement dans les câbles à fibres optiques et les énergies renouvelables dépend largement des coopératives et d'autres initiatives locales. Un projet de PPP pour le nouvel aéroport de Berlin a été abandonné ; les travaux d'une nouvelle salle de concert à Hambourg avaient été estimés à 114 millions d'euros et devaient s'achever en 2010, mais l'entreprise de construction privée Hochtief prévoit à présent de boucler les travaux en 2017 pour un budget de 780 millions d'euros. Le montant total des loyers correspondant à un projet de PPP sur 15 ans pour 90 écoles à Offenbach était finalement de 1,3 milliard d'euros alors que le devis initial l'estimait à 780 millions. D'après des militants, le coût du PPP proposé afin de réhabiliter l'autoroute A7 était en fait de 25 millions d'euros plus élevé que dans le cas des passations de marchés publics normaux.¹



PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) : LES RAISONS DE LEUR INEFFICACITÉ

Les multiples avantages de l'alternative publique

PAR DAVID HALL



Un coût exorbitant !

Ces engagements coûtent en fin de compte beaucoup plus cher qu'un financement direct par les pouvoirs publics. En fait, c'est plus que ça : dans bien des cas, ce sont les pouvoirs publics qui... financent le financement privé, ceci en plus de tous les frais qu'entraîne la procédure. Ce financement public se fait sous forme de garanties et de sommes octroyées directement, par exemple par des institutions financières internationales. Il s'agit là, en soi, d'un détournement de fonds (le maire de droite de Londres va jusqu'à parler de vol). Ce mélange malsain du public et du privé induit par ailleurs un taux élevé de corruption à tous les niveaux de décision.

Par ailleurs, les PPP interviennent surtout pour des projets d'infrastructure et bien moins dans les pays industrialisés que dans les pays en développement où ils sont souvent repris dans les conditionnalités des prêts accordés par le FMI.

« Les PPP tendent à dégrader les conditions d'emploi des travailleurs ainsi que leur organisation collective au sein de structures syndicales. Ces effets découlent avant tout du transfert des employés auprès d'un employeur privé distinct, mais aussi de la place prépondérante du contrat de PPP lui-même qui contraint les autorités publiques à rémunérer en priorité la société impliquée dans le cadre du PPP avant de procéder à toute autre dépense. »²

Principales conséquences

- La sécurité et la qualité de l'emploi diminuent car l'objectif de la société privée devient la maximisation des bénéfices, l'amenant à miser sur des contrats précaires et de la sous-traitance.
- Les travailleurs perdent leur statut de fonctionnaires, avec tout ce que cela a comme implications sur les retraites et les conditions de travail.
- La négociation collective est endiguée et souvent paralysée par les nouvelles conditions d'emploi. Il se peut que les employeurs privés appliquent différentes conditions d'emploi entre les nouveaux arrivés et les travailleurs transférés, instaurant ainsi une main-d'œuvre à deux vitesses.
- L'organisation syndicale se trouve affaiblie car l'effectif est réparti au sein d'unités plus petites et auprès d'employeurs différents, ce qui affaiblit la solidarité et force les syndicats à traiter avec nombre d'employeurs distincts.

L'année dernière, de nombreuses ONG ont publié une série de rapports critiquant les effets des PPP dans les pays en développement. Ils soulevaient plusieurs préoccupations :

- les PPP ajoutent à la dette à long terme des pays en développement, tout en fragilisant les prestations des services publics ;
- les financements privés et les PPP sont axés sur des projets rentables au détriment des besoins du plus grand nombre ;
- l'orientation de l'argent public par l'intermédiaire des fonds privés conduit à un défaut de transparence, et la « mobilisation » des financements privés revient à renforcer les stratégies d'investissement privé ;
- les PPP sont un moyen comparativement très coûteux de lever des fonds ;
- les pays ont une capacité limitée à négocier les contrats de PPP, les conséquences attendues manquent de clarté et le contrôle est déficient ;
- la promotion internationale des PPP fragilise la démocratie locale et peut contribuer à renforcer la position des élites corrompues ;
- de nombreux PPP se soldent par des échecs coûteux en ne réalisant aucun des investissements escomptés.

La résistance croît

La résistance aux PPP se perçoit également au niveau national tant dans les pays à revenu élevé que dans les pays en développement, par exemple au Royaume-Uni, aux États-Unis,

au Canada, en France, en Allemagne, au Portugal, en Tunisie, en Égypte, au Salvador, au Brésil, en Inde, et ailleurs. Ce rejet public associé à l'incertitude politique s'accompagne d'autres répercussions sur la viabilité financière des PPP, car le caractère aléatoire du soutien politique décourage les investisseurs d'accorder des prêts aux PPP.

Le Royaume-Uni a dû faire face à la plus vaste opposition publique et politique. Bien que tous les principaux partis politiques aient décidé de souscrire aux PPP comme moyen d'échapper à la fiscalité, les problèmes rendus publics par les rapports parlementaires et les articles de presse, y compris la presse de droite, se sont soldés par un large consensus sur le fait que les programmes n'étaient ni plus ni moins que du vol.³

Pourquoi dès lors cet acharnement en faveur des PPP ?

La raison avancée est d'ordre budgétaire. Les PPP permettent de contourner des règles comptables que les États se sont eux-mêmes fixées. Mais pourquoi cette rigueur budgétaire ? Et pourquoi ces campagnes forcenées en faveur d'un mécanisme aussi manifestement contre-productif du point de vue des pouvoirs publics ? La motivation est d'ordre idéologique.

Il s'agit de faire pénétrer le privé dans l'ensemble des domaines publics, et au-delà, d'inculquer aux populations l'idée que rien n'est possible sans le privé. Dans les faits, le financement d'infrastructures est public à plus de 90 % à l'échelle mondiale, et même dans les pays où les PPP sont les plus populaires, ils n'atteignent pas 15 %. Ce succès mitigé est parfaitement compréhensible au regard de leur coût exorbitant. Or, c'est là que se niche l'espoir de les contrer.

Comme le rappelle David Hall, l'opposition des mouvements sociaux s'est d'ailleurs déjà révélée payante dans plusieurs cas, notamment au Salvador en 2012, en Égypte sous le président Morsi.

Le public, garant de l'intérêt général

Non, nous ne sommes pas impuissants face aux Goliaths de la finance et leurs complices dans les sphères politiques. Alors qu'un investissement privé ne se fera, quasi par définition, que là où il y aura un bon rendement (un programme de soins pour tous en Afrique se limitant à quelques cliniques pour nantis), seul le secteur public peut assurer des services et des investissements qui garantissent un minimum de justice sociale sans menacer le fonctionnement démocratique de la société. Mais nous en sommes loin.

À moins – à moins... le référendum grec pourrait nous donner des idées...

Pour lire le rapport complet, rdv sur notre site Internet : www.cgspwallonne.be

1. Page 11 du rapport.

2. Page 38.

3. Page 28.

Dettes, austérité et démocratie

Pour aborder l'articulation entre ces trois éléments constitutifs de notre société, la CGSP wallonne avait invité le 17 février, dans le cadre de ses Grandes conférences syndicales, le sociologue Maurizio Lazzarato, auteur de *Gouverner par la dette*, Émilie Paumard du CADTM et de *L'Audit citoyen de la dette de la Belgique*, ainsi que David Garcia, membre de la plateforme d'audit citoyen de la dette en Andalousie.

Tout d'abord, ainsi que l'affirme Maurizio Lazzarato, la crise ne disparaît jamais, seule son intensité change. Il stipule que la dette est devenue un programme politique appliqué par tous et partout. De plus, ce programme a entraîné une réorganisation complète de l'État social. Dans le capitalisme néolibéral, la dette est devenue une question politique qui a permis un glissement de la lutte des classes : elle ordonne les mécanismes d'appropriation de la richesse sociale (qui ne passent donc plus par le profit mais par la financiarisation). La dette ne se réduit donc pas à une dimension économique : elle est aussi devenue la clé de voûte des rapports sociaux dans un régime néolibéral.

La crise ne disparaît jamais

La dette touche aussi la subjectivité des citoyens : est liée à la dette la question de la culpabilité (*Schuld* en allemand et en néerlandais désigne à la fois la dette et la culpabilité) et toutes les passions tristes découlent de cette dette culpabilisante.

La dette est un mécanisme politique mis en place dans les années 70 et, si elle sert au contrôle social, elle doit constamment augmenter, et, dans ce sens, la crise financière a été et est un véritable effet d'aubaine pour casser l'État social et mettre la main sur son butin.

En somme, par ce discours sur la dette, « nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la logique néolibérale »¹. Contrairement à la métaphore du bout du tunnel, l'objectif n'est pas de sortir de la crise, tout simplement parce que la crise est le moyen de gouverner. En somme, ceci revient à dire que l'austérité et la dette sont des moyens de continuer la guerre contre l'État social par d'autres moyens.

La dette et l'austérité constituent en quelque sorte une forme de gouvernement où la dette infinie induit une crise infinie dont on ne sortirait pas. Pour changer la donne et donner le change, il faudra vraisemblablement inventer de nouvelles formes de constructions politiques autres que la social-démocratie et que le communisme.



L'audit de la dette : un outil de lutte

Émilie Paumard du CADTM et de l'Audit citoyen de la dette présente cet outil qu'est l'audit et qui n'est certes pas une recette miracle mais bien un outil de lutte car, derrière les clichés proférés sur la dette (« nous vivons au-dessus de nos moyens », c'est bien connu) se cache surtout la volonté de ne pas la questionner, de ne pas la qualifier. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

L'inspiration de l'audit de la dette vient des pays du Sud qui ont été confrontés aux plans d'ajustement structurel imposés par le FMI dans les années 80.

Et même si le droit international est au service du capital, des traités stipulent que le remboursement de la dette n'est pas inconditionnel. Ainsi, ces traités protègent les droits humains, ils relèvent notamment que la dette doit avoir été contractée dans l'intérêt général de la collectivité. Il est donc possible de déterminer son caractère licite ou illicite.

Construire un rapport de force

L'audit est même prévu dans certains textes juridiques. L'idée derrière un audit est de faire payer ceux qui ont une responsabilité mais le processus est loin d'être aisé.

Ainsi, obtenir les informations peut être assez ardu. Et si l'audit est qualifié de citoyen, c'est surtout afin de construire un rapport de forces. L'enjeu est tout sauf minime puisque le paiement de la dette couvre 20 % du budget.

David Garcia présente pour sa part les audits citoyens mis en place au niveau des communes (importance de la proximité) en Espagne. Il évoque notamment comment les clauses du Mécanisme européen de stabilité viennent s'immiscer dans le processus décisionnel démocratique d'un État, induisant tout simplement pour le pays la perte de la souveraineté.

Face à ces écueils et grâce à la lucidité glanée par ces débats, il nous incombe et il nous revient d'éclairer ces vampires et de reprendre en main notre destin.

1. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p.7.



Le pouvoir d'achat

Ce n'est pas d'or que les gens ont besoin mais bien de pain, de vin et de vie.

John Dos Passos

Le pouvoir d'achat est une notion économique qui a pour objectif de mesurer la quantité de biens et de services qu'un revenu donné permet d'acquérir.

Le pouvoir d'achat dépend donc du niveau des revenus et des prix. Depuis le compromis fordiste¹, l'augmentation du pouvoir d'achat figure en bonne place dans les cahiers revendicatifs des syndicats. Toutefois, quelques grains de sable viennent enrayer la machine et rendent ce concept moins percutant, notamment par la récupération dont il fait l'objet.

Le salaire poche ?

Tout d'abord, force est de constater que la part des salaires dans le PIB est en chute constante depuis près de trente ans. Si on ne tient compte que du revenu salarié, cette part représente actuellement moins de 50 % de la richesse annuelle produite. Ce qui était donc vrai à l'époque du compromis fordiste devient sinon un mythe, à tout le moins un mirage.

En outre, sous le couvert du supposé maintien du pouvoir d'achat, nos adversaires politiques n'ont cessé de promouvoir diverses formules comme *le salaire poche*.

Entre le salaire brut et le salaire net ou poche, c'est la participation de chaque travailleur à la sécurité sociale et au fonctionnement de l'État qui fait la différence. Lorsque nos adversaires proposent une augmentation du salaire poche, ils envisagent de réduire soit l'impôt sur les revenus du travail, soit les cotisations sociales. Ils omettent donc de dire qu'ils comptent appauvrir la sécurité sociale. Or, diminuer les prélèvements sociaux, c'est réduire les services publics !

Seule une véritable augmentation des salaires bruts, des pensions et des allocations sociales permettrait d'assurer un meilleur partage des richesses, richesses produites par les travailleurs, et eux

seuls, quoi qu'en serine quotidiennement la doxa favorable aux entrepreneurs.



Le pouvoir d'achat, divinité insatiable de la consommation

Il s'agit néanmoins de réfléchir de plus en plus à la forme à donner à cette augmentation du pouvoir d'achat. Cette notion participe clairement au développement d'un modèle économique capitaliste. Il n'est, pour cette raison, pas étonnant qu'elle soit si souvent reprise dans la bouche des patrons et des capitalistes. Avoir comme principale revendication, l'augmentation du pouvoir d'achat, c'est placer le travailleur comme un consommateur potentiel et non comme un citoyen. Or, combler un consommateur ou un citoyen, ce n'est pas la même chose. Et revendiquer une augmentation du pouvoir d'achat sous cette forme revient à nourrir le *Moloch* de la société de consommation et ses trois piliers (la publicité, le crédit et l'obsolescence programmée). Il convient de rappeler que « *le but premier de la consommation dans la société des consommateurs n'est en aucun cas*

la satisfaction pleine et entière des besoins, des désirs et des manques... La consommation a pour seul objectif sa perpétuation, son intensification et sa généralisation à l'ensemble des rapports sociaux »².

Dans ce type de société, la consommation débridée ne doit jamais s'essouffler et la croissance doit se poursuivre, ce qui peut en outre s'avérer problématique dans un monde où les ressources ne sont pas infinies. Toutefois, le recours à ce vocabulaire complice d'un système qui nous aliène pour mener la lutte risque de perpétuer l'aliénation.

Le pouvoir de vivre

Et si l'augmentation du pouvoir d'achat se déclinait par une fiscalité redistributrice, par la réduction du temps de travail et par l'extension de « *la gratuité socialement construite, c'est-à-dire des activités humaines qui, bien qu'ayant un coût, n'ont pas de prix au sens du marché* »³ ? Cette gratuité constituerait notre façon à nous « *de donner du pouvoir d'achat, mais sous une forme démonétisée, qui ne nous rend pas complice de ce système et qui commence à nous faire sortir du capitalisme lui-même* »⁴.

En somme, pour éviter que le pouvoir d'achat ne nuise à la qualité de vie, il nous faut un salaire pour vivre et non du pouvoir d'achat pour consommer ! Partant, pourquoi ne pas dorénavant remplacer dans nos tracts le pouvoir d'achat par le pouvoir de vivre ?

1. Selon lequel les gains de productivité étaient transformés par les chefs d'entreprise soit en baisse des prix, soit en hausse des salaires.
2. Cédric Biagini, « Zygmunt Bauman » in *Radicalité, 20 penseurs vraiment critiques*, Cédric Biagini, Guillaume Carnino et Patrick Marcolini, Montreuil, 2013, p. 59.
3. Jean-Marie Harribey, « Créer de la richesse, pas de la valeur », *Le Monde diplomatique*, novembre 2013, p.3
4. Paul Ariès, « Quelles stratégies pour les gauches antiproductivistes ? », *Le Sarkophage*, n°31, juillet-août, p.1

L'enjeu syndical européen

L'Europe, et « Bruxelles » en tant que siège des institutions européennes, sont systématiquement invoquées en guise d'explication relative aux mesures qui s'imposent aux États membres contre leur gré. Le joug imposé à la Grèce, le traité austéritaire et le traité transatlantique n'en sont que des exemples emblématiques.

Face à ce niveau de pouvoir supranational qui dicte la politique économique aux États en se souciant comme d'une guigne de ses conséquences sociales, les syndicats, représentant les intérêts des citoyens et des travailleurs, ont fort à faire. C'est sur cette problématique qu'a porté le deuxième des quatre séminaires organisés cette année par l'IRB.

L'Europe qui s'est construite avec des objectifs économiques se raidit sur ses positions ordolibérales¹ et rechigne à développer sa dimension sociale. En guise d'harmonisation dans les domaines de la fiscalité, de l'âge de la retraite, de politique salariale, de soins de santé ou encore d'immigration, on constate de fortes différences dans ces domaines entre États membres. Ces disparités alimentent une concurrence organisée entre territoires et entre travailleurs. Là où on attend de l'Europe qu'elle rassemble, qu'elle harmonise, paradoxalement, elle divise.

À cela s'ajoute le fonctionnement trop peu démocratique et opaque des institutions, soumises à l'influence de puissants lobbies financiers, avec un parlement au rôle trop ténu et une commission toute-puissante qui dicte sa politique aux États au détriment des peuples européens. Après l'Espagne et le Portugal, l'obstination à écraser la Grèce sous le poids d'une dette en grande partie illégitime et les négociations secrètes menées avec les Nord-américains pour instaurer envers et contre tout le traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) en font la regrettable démonstration.

Action syndicale européenne

Penny Clarke, Secrétaire générale de la FSESP, explique que les syndicats se sont organisés parallèlement à la construction européenne et sont rassemblés au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour représenter les intérêts des travailleurs et peser en faveur d'une Europe sociale. Pour les services publics, centrales syndicales et secteurs concernés s'affilient directement à la Fédération européenne des syndicats (FSESP). La CGSP y est



bien représentée et en tant que centrale belge, elle est souvent mise à contribution pour les nombreuses actions européennes qui ont lieu à Bruxelles. La FSESP est structurée en quatre commissions : administrations nationales et européennes ; gouvernance locale et régionale ; services sociaux et sanitaires ; services publics. Elle se livre à du lobbying actif avec parfois des résultats dans des luttes essentielles. Comme celle qui a permis que l'eau reste un bien public, a rappelé Gilbert Lieben, Secrétaire général de la CGSP wallonne. Pour Chris Reniers, Secrétaire générale de la CGSP, la principale difficulté de la FSESP réside dans la disparité d'approche qui existe entre les syndicats des différents pays. La tradition syndicale du type anglo-germano-nordique, par exemple, n'est pas celle du rapport de force ; elle agit donc plutôt sur le mode du lobbying. Parfois, les divergences de vue sont importantes. Il se trouve par exemple des syndicats favorables à la privatisation des services publics !

Des enjeux majeurs

Ce n'est pas l'idée d'Europe qu'il faut rejeter, mais bien la manière dont elle est mise en œuvre. Dans cet esprit, on parvient à trouver des prises de positions communes sur des enjeux majeurs. Les politiques d'austérité et les coupes budgétaires qu'elles engendrent dans

les services publics ; la lutte contre les attaques contre les droits des travailleurs (le droit de grève est systématiquement remis en cause) ; le salaire minimum ; l'âge légal de la pension ; la fiscalité ; la privatisation des soins de santé ; accords commer-

ciaux qui aggravent la dérégulation ; lutte contre les paradis fiscaux...

À nous de nous unir et de dégager les thèmes mobilisateurs, de définir les revendications communes que nous pouvons porter. Nous devons aussi nous battre pour des institutions plus démocratiques et promouvoir une harmonisation sociale vers le haut.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce qui se joue aujourd'hui pour nous en Europe, c'est la déconstruction du modèle social solidaire dont les services publics sont le garant.

Notre engagement est de combattre ensemble pour empêcher ces destructions et de (re)construire les solidarités.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

1. Doctrine économique selon laquelle le rôle des pouvoirs publics serait de mettre en place un cadre légal et institutionnel pour l'économie, afin d'assurer une concurrence « libre et non faussée » en accord avec les lois du marché. Elle inspire les normes de déficit budgétaire et les politiques d'austérité...

www.cgsp-acod-bru.be



Fedasil – Vers une crise systématique

Les déclarations du Secrétaire d'État Francken suite à la mise en place de son « plan d'action » pour l'accueil des réfugiés ont provoqué une réaction de grogne et de colère au sein du personnel qui vient de subir la fermeture de quatre centres d'accueil, le licenciement de 40 collègues, un plan d'économie drastique et la dégradation des conditions de travail. Une mise au point s'imposait.

Pour rappel, en droit international, la convention de Genève assure une protection aux candidats réfugiés.

Lorsqu'ils arrivent sur notre territoire, les demandeurs d'asile doivent se voir attribuer une place dans une structure collective d'hébergement et d'accueil et ce, pendant le temps de l'examen de la procédure d'asile.

En Belgique, ces centres d'accueil sont gérés tantôt par Fedasil, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, tantôt par des partenaires privés (Croix-Rouge, Samu social...)

Suite aux politiques conduites par Maggie De Block et Theo Francken, la capacité d'accueil du réseau belge est passée de 24 000 à 16 000 places en trois ans.

Les 2 000 « places tampons » prévues pour faire face à une crise d'accueil ne suffiront pas et le secrétaire d'État Francken va ouvrir les casernes désaffectées (ou en passe de le devenir pour raison budgétaire) par son collègue Vandeput, Ministre de la Défense.

La CGSP ne peut que s'étonner du manque d'anticipation des cabinets des deux secrétaires d'État et du gestionnaire du réseau d'accueil qui n'ont rien vu venir...

Les conflits armés en Syrie, Irak, Somalie ou Afghanistan ne datent pas d'hier, la chute de Kadhafi non plus d'ailleurs.

Lors de la fermeture du centre de Stoumont (en 2013 sous De Block), de la fermeture brutale de Virton décidée par le conseil des ministres à la veille de Noël 2014 avec 40 licenciements immédiats à la clef (de travailleurs ayant parfois plus de vingt ans d'expertise dans l'accueil) ou lors de la fermeture du centre de Woluwé-St-Pierre décidée en juin 2015 et réalisée dans les semaines qui ont suivi, seuls les impératifs budgétaires ont été mis en avant.

Un mois à peine, donc, après la fermeture du centre fédéral de Woluwé, on envisage aujourd'hui de le rouvrir (avec du

nouveau personnel !) et d'ouvrir en urgence des centres d'accueil dans des casernes, centres « temporaires » qui seraient gérés par le secteur privé !

Où trouver une cohérence dans cette gestion si ce n'est dans la volonté de détruire les structures existantes et finalement de privatiser le secteur ?

Un comité d'« anticipation » (sic) vient d'être mis en place et devrait remettre ses conclusions pour la mi-août. De l'avis de tous les acteurs du secteur, ce comité arrive alors que la crise est déjà là... : le réseau sature et la plupart des centres affichent déjà complets.

Espérons que ce comité d'« anticipation » n'oublie pas le paramètre « personnel » dans ses conclusions, car si pour les travailleurs de Fedasil la charge de travail augmente avec la crise, les recrutements et le cadre, eux, restent bloqués pour raisons budgétaires par le gouvernement. Ainsi, dans certains centres, le directeur est obligé de conduire les réfugiés à leurs rendez-vous officiels, dans d'autres le personnel administratif doit travailler de nuit par manque d'éducateurs...

Avec la probable augmentation du réseau d'accueil qui sera opérée dans l'improvisation sans que des moyens budgétaires suffisants ne semblent être dégagés, la CGSP craint un nivellement par le bas des conditions de travail des membres du personnel dans l'ensemble du secteur et particulièrement au sein des structures propres à Fedasil.

La CGSP revendique depuis toujours des solutions structurelles pour cet organisme public. Ces solutions passent sans aucun doute par un budget et un cadre du personnel corrects, une intégration de l'agence dans la fonction publique administrative et la nomination du personnel, seuls garants d'un accueil de qualité pour les réfugiés et de conditions de travail décentes pour les membres du personnel.

Enfin, la CGSP continue à déplorer le manque d'ambition politique européenne pour l'accueil des réfugiés qui n'a d'égal que le manque de vision stratégique des responsables de l'accueil au niveau belge.

Post-Scriptum à l'attention du comité d'anticipation : ça ne va pas trop bien au Burundi, il doit toujours y avoir des troubles au Yémen et ...

André Gilles
Secrétaire général CGSP Admi

Pouvoirs locaux et provinciaux – Comité C wallon

Convention sectorielle 2013-2014 : le point

Rappelons que notre cahier revendicatif 2013-2014 a été officiellement déposé à l'Autorité wallonne lors du Comité C wallon du 5 décembre 2014.

C'est deux mois plus tard que le Gouvernement wallon a examiné nos demandes. Une note de 18 pages de commentaires, d'analyse et de propositions était déposée au Gouvernement wallon par le Ministre Paul Furlan, titulaire de cette compétence.

Après réflexion, le Gouvernement wallon s'est positionné fin mars 2015.

On peut résumer ses décisions comme suit :

- **Emploi de qualité**

Accord sur l'instauration d'une Charte pour l'emploi dans le but de maintenir, voire d'augmenter l'emploi. Cependant, aucun caractère contraignant pour les Autorités locales et provinciales n'y sera inscrit. Il n'y aura pas non plus d'incitants ni de pénalités à l'égard des adhérents. Un groupe de travail sera mis en place au sein du Comité C wallon afin de définir les éléments contenus dans la Charte.

- **Pacte par une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire**

Accentuation de la « 2^e jambe » du Pacte (subventions liées au respect des dispositions du Pacte).

Rappel aux ministres du Gouvernement en vue de définir les subventions en cause et la suite y réservée ainsi que les nouvelles subventions ayant été accordées depuis l'établissement du Pacte avec incidences sur l'emploi statutaire.

- **Amélioration du pouvoir d'achat des agents**

Le Gouvernement wallon a estimé **trop élevé** le coût budgétaire d'une

augmentation barémique de 3 % et a conclu que vu la situation budgétaire et financière actuelle, cette demande ne pouvait pas être acceptée.

- **Adaptation de certaines échelles barémiques**

La suppression de l'échelle C1 de brigadier et son remplacement par l'échelle C2 ainsi que l'octroi de l'échelle B1 et non D6 lors du recrutement de bacheliers sont renvoyés en groupe de travail du Comité C wallon « Incongruités de la RGB ».

- **Octroi d'un réel 13^e mois sous forme progressive**

Refus du Gouvernement wallon compte tenu des difficultés budgétaires et de l'impact trop lourd **pour les Pouvoirs locaux** de cette mesure.

- **Complément aux allocations d'interruption de carrière (accord 2007-2010)**

La demande vise à ne pas faire supporter par les Pouvoirs locaux la mesure prise au niveau fédéral réduisant les interruptions de carrière.

Aucune décision n'est prise. Dossier global à examiner et arguments à préciser.

- **Amélioration de la qualité du travail**

Demande d'aménagement des fins de carrière par l'octroi de jours de congé supplémentaires et la mise en place d'un « plan tandem » : refus du Gouvernement wallon d'accorder des jours de congé supplémentaires, mais discussion ouverte sur les problématiques soulevées dont le « plan tandem » ainsi que sur les nouveaux métiers (renvoi en groupe de travail du Comité C wallon).

Prime MR/MRS : refus d'une prime.

- **Mise en place d'un groupe de discussion sur la création de l'POIP Santé et les impacts divers en découlant**

Des précisions sur notre demande sont demandées. Pas de rencontre avec le Ministre responsable **au sein**

du Comité C malgré nos demandes.

- **Augmentation de deux jours de congé pour vacances annuelles**

Refus du Gouvernement wallon qui estime que cette demande n'est pas raisonnable.

- **Prise en charge par l'employeur de l'assurance hospitalisation**

Aucune incitation ni obligation de la part du Gouvernement wallon qui laisse le soin aux Autorités locales et provinciales de décider à ce sujet en toute autonomie.

- **Suivi des droits acquis**

Un recensement des accords précédents signés dans le cadre des diverses conventions sectorielles sera établi. Un monitoring des décisions prises et à appliquer sera élaboré par l'Autorité wallonne.

- **Dialogue social**

Les dispositions du décret « Dialogue social » seront, à notre demande, également appliquées aux Intercommunales et Associations Chapitre XII.

Les textes seront adaptés en ce sens et les obligations rappelées aux Autorités concernées.

Les annexes aux comptes et budgets devront être transmises aux organisations syndicales par les Autorités concernées.

Il faut bien reconnaître qu'il s'agit d'une très maigre « avancée », un maximum de points étant renvoyé en groupes de travail, d'autres étant purement et simplement rejetés par l'Autorité wallonne. C'est pourquoi, lors du Gouvernement wallon du 2 avril 2015, nous avons distribué à l'Elysette des **tracts** motivés soulignant notre mécontentement.

C'est le Ministre Paul Furlan qui a ensuite rencontré nos délégations qui ont pu lui faire part de vive voix de nos griefs. Suite à cette discussion, il a déposé une nouvelle note de propositions au Gouvernement wallon.

Un Comité C wallon s'est ensuite réuni le 22 mai 2015 avec présentation de deux nouvelles propositions déposées par le Gouvernement :

1. En matière de **formation** : reconnaître et valoriser certains modules de formation non pris en compte jusqu'ici comme formation RGB.
2. **Ne plus limiter l'ancienneté pécuniaire valorisable à six ans** pour les services antérieurs prestés dans le secteur privé pour les agents à recruter.

Compte tenu des divers refus prononcés par le Gouvernement wallon à l'égard des revendications légitimes contenues dans notre cahier revendicatif, la **manifestation programmée le 28 mai 2015** dans les rues de Jambes et de Namur a été maintenue.

À l'issue de cette action qui a recueilli un vif succès, une délégation a été reçue, en front commun, et nous

avons pu, une nouvelle fois, rappeler nos exigences et développer nos arguments au Gouvernement wallon représenté par le Ministre-président Paul Mignette et les Ministres Prévot, Lacroix et Furlan, accompagnés de leurs experts.

Divers points de nos revendications ont ainsi pu être éclaircis et mieux compris par les membres du Gouvernement wallon (OIP Santé, points APE, emplois statutaires et de qualité, pouvoir d'achat...).

C'est **le vendredi 10 juillet 2015 que le Comité C wallon** s'est réuni une dernière fois avant les vacances parlementaires.

Suite aux débats qui ont suivi la manifestation du 28 mai 2015 à Namur, nous avons déposé de nouvelles propositions aux représentants de l'Autorité. Ces propositions portent sur deux points qui restaient en suspens et pour **lesquels**

les portes se sont rouvertes aux discussions après la manifestation et les débats qui ont suivi. Il s'agit de **la formation des agents et des aménagements de fins de carrière.**

De prime abord, il s'agit d'avancées qui pourraient satisfaire l'ensemble des parties en présence.

Le Gouvernement wallon de rentrée, prévu en septembre, examinera les nouvelles propositions que le Ministre Furlan déposera suite à ces dernières discussions. Nous espérons qu'elles pourront aboutir et enfin déboucher sur un accord définitif pour une convention sectorielle 2013-2014.

Nous vous ferons part, bien sûr, dès que possible, des dispositions et mesures qui seront avancées par l'Autorité wallonne.

Restons cependant vigilants et mobilisés !

Le nouvel OIP « Santé » wallon est sur les rails : l'Agence tous risques ?

En ce début du mois de juillet (et à grands coups de pub...), le Ministre Prévot a présenté son projet d'Organisation d'intérêt public wallon (OIP) amené à gérer les matières transférées dans le cadre de la Sixième réforme de l'État dans les domaines de la santé au sens large. L'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles (ouf!) est ainsi née.

L'avant-projet de décret de ce nouvel OIP a été présenté en négociation au Comité de secteur XVI (Région wallonne).

Après un examen attentif du texte, la CGSP Admi et AMiO ont émis une longue série de remarques, tant le « machin » présenté par le Ministre Prévot ressemble surtout à une « Agence tous risques ». Tour d'horizon des points posant problèmes :

1. La CGSP est opposée au statut « hybride » (mi-OIP de type B,

mi-OIP de type A) de cet OIP. Il n'est pas du tout clair et pose de nombreuses questions juridiques ! Un modèle « *sui generis* » qui ne trouve aucun fondement dans les textes réglementaires amène plus de problèmes que de solutions !

2. On constate dans ce texte que le Gouvernement wallon (GW) s'aligne sur le Gouvernement fédéral et s'invite dans des organes et des réunions habituellement gérés par les partenaires sociaux... Cet OIP met à mal le modèle social belge !
3. Dans ce texte, les Organisations syndicales sont minorisées, voire supprimées des tables de discussion... Nous sommes effectivement en présence de « *nouveaux principes de gouvernance* » comme le dit la note au GW, des principes particulièrement antisyndicaux et antisociaux.
4. Quid de la concertation sociale ? La note au GW évoque dans le point « *I. Mesures à caractère réglementaire* » un seul Comité de concertation de base (CCB). Selon la CGSP,

à l'instar de ce qui existe tant au SPW qu'au Forem, il convient de mettre en place 4 CCB, à savoir un pour le Conseil général faîtière et un CCB pour chacune des 3 branches + un Comité intermédiaire de concertation qui chapeaute les 4 CCB et traite des matières concernant l'ensemble du personnel. Pour rappel, doivent entre autres être concertés en CCB tous les points concernant le personnel, l'organisation du travail et la sécurité des travailleurs. Avec un organisme de telle taille, on risque des réunions interminables durant plusieurs jours !

5. Quid du transfert du personnel ? La CGSP rappelle son attachement au transfert de personnel sur base volontaire, tant à la Région qu'à la Communauté. Dans le cadre d'un éventuel appel à mobilité interne, la CGSP insiste pour que ni le SPW ni les différents OIP ne soient lésés financièrement et en quantité de personnel (ex : si 15 personnes d'un autre OIP de Charleroi demandent

leur mobilité interne pour l'Agence, ces emplois devront être compensés dans l'OIP d'origine).

6. Quid de la norme de l'emploi statutaire dans ce nouvel OIP ? Après la fixation du cadre et des organigrammes, la CGSP rappelle l'engagement du GW d'augmenter l'emploi statutaire dans l'ensemble des OIP wallons. Il conviendra donc de concerter le taux d'emploi statutaire à atteindre après le transfert du personnel.
7. Quid des pensions ? La création d'un nouvel OIP entraîne de facto une négociation avec le Fédéral. La note au GW évoque dans le point

« *M. Proposition de décision* » que « ...les membres du personnel de cette Agence soient affiliés au régime de pension régi par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes d'intérêt public et leurs ayants droit » : où en est-on dans la négociation avec le Fédéral ? Quelles garanties le Ministre Prévot a-t-il concernant les pensions des fonctionnaires de ce nouvel OIP ?

8. L'avant-projet de décret nous présente un OIP avec une fonction publique minimaliste : un Administrateur général absent de divers Comités ou disposant d'une simple voie consultative et un secrétaire de commissions assuré par les

membres de ces commissions (souvent des « experts »...) et non par l'administration de l'OIP...

9. Plus largement, où est la place des représentants des services publics dans ce nouvel OIP ?
10. L'essentiel de la fonction régaliennne quitte l'Administration (le Service public de Wallonie) pour intégrer le nouvel OIP (subventionnement, agrément...).

Ces 10 points résument un nombre incalculable de remarques de la CGSP sur le texte proposé par le Ministre Prévot. À ce stade, pour la CGSP Admi et AMiO, on est bien face à l'Agence tous risques...

FÉDÉRAL

Le Ministre de l'Intérieur voudrait privatiser des missions de la Police

Depuis la mise en œuvre de la réforme des polices en 2001, plusieurs rapports ont été établis afin d'améliorer l'action policière et selon l'adage bien connu « mettre plus de bleu dans la rue ».

Malheureusement, le gouvernement Michel 1^{er} a pris une tout autre direction puisqu'au lieu de renforcer les services de police, il envisage la privatisation de certaines tâches policières.

Selon les informations qui circulent dans la presse, le Ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, a chargé un groupe d'experts d'examiner les tâches de la police afin de formuler des propositions en vue de réorienter le travail policier vers les tâches clés. L'idée sous-jacente serait de les décharger de certaines missions dites périphériques pour privilégier la répression des crimes et des délits.

Le Ministre oublie le rôle fondamental de la police intégrée : *la fonction de police orientée vers la communauté.*

La police orientée vers la communauté est le résultat d'une politique et d'une

stratégie toutes deux axées sur une lutte plus efficace contre la criminalité, une diminution des sentiments d'insécurité, une amélioration de la qualité de vie, une augmentation du service et de la légitimité de la police, et ce, à travers une confiance accrue dans les possibilités de la société.

Le Ministre Jambon a indiqué vouloir examiner toutes les tâches de la police « *sans tabou* » et des décisions seront prises dans les prochains mois, a-t-il assuré.

Le secteur privé n'est pas étranger à cette réflexion puisque les marges bénéficiaires de ces sociétés stagnent. Dès lors, ce secteur tente d'ouvrir de nouveaux marchés pour retrouver de nouvelles marges bénéficiaires au détriment du secteur public assurant actuellement ces services.

Le lobbying des grandes sociétés privées n'est pas nouveau puisque des démarches insistantes ont provoqué un débat parlementaire, il y a quelques années.

Sous le couvert d'économie budgétaire, de flexibilité et sous la pression grandissante du secteur privé, le gouvernement est prêt à

revoir des missions du service public, voire de supprimer certains services, comme la protection du palais royal, le SHAPE, la cavalerie, les maîtres-chiens, etc.

En parallèle à l'examen de ce dossier, le directeur général de Securitas Belgique, Régis Gaspar, se dit prêt à assumer : la prise en charge de la surveillance des tribunaux, l'encadrement des détenus pendant leur transport, la sécurité des parkings sur les autoroutes, l'assis-

Le Ministre Jambon a indiqué examiner toutes les tâches de la police « sans tabou ». Les décisions seront prises dans les prochains mois.

Le directeur général de Securitas Belgique, Régis Gaspar, déclare que la Police a un budget limité et se dit prêt à assumer de nombreuses missions.



Pour rappel, la CGSP réclame depuis plusieurs années et sans le moindre résultat :

- la révision de la norme KUL pour améliorer le financement des zones de police,
- l'engagement de nouveaux policiers pour remplacer les départs à la pension et pour assumer toutes les tâches qui leur incombent,
- des moyens supplémentaires pour améliorer l'entreprise dans le domaine de l'infrastructure, l'informatique, la gestion des ressources humaines, etc.

Pour l'instant, nous ne disposons d'aucune information concernant le résultat des études/analyses de ce groupe de travail, et encore moins les orientations envisagées par celui-ci.

Néanmoins, nous constatons un désintérêt et/ou un désengagement

dans le service public en général et dans le cas qui nous occupe pour la police. En effet, dans le cadre de l'optimisation et la révision de son cadre organique (TO3) de la police fédérale, la disparition progressive de 500 emplois statutaires du cadre administratif et logistique (Calog) ou encore la disparition des agents de police sont annoncées, ce qui est pour nous intolérable.

Pour la CGSP, la Police comme d'autres organes de l'État (Justice, Armée...) doit impérativement assurer toutes les missions qui lui sont confiées et le gouvernement doit mettre les moyens nécessaires pour assurer un service de qualité à la société et au citoyen.

*Olivier Nyssen
Secrétaire fédéral*

tance de la police lors d'événements importants, ou encore la surveillance proactive des vidéos des caméras publiques...

Ce manager poursuit sa réflexion en précisant que grâce à la flexibilité, seuls cinq agents de sécurité suffisent pour une mission de 24h/24 et 7j/7 contre huit policiers et que de toute façon **la police dispose d'un budget limité.**

Le service public et, dans ce cas plus particulièrement la police, est la cible du gouvernement actuel.

Admi – PARA - BRU

Comité B

Évaluation, stage, accession au niveau supérieur

Dans notre édition de juin 2015, nous vous informions du fait que le Conseil d'État avait rendu deux avis cassant de nombreuses dispositions de l'arrêté royal du 24 septembre 2013, aussi le Comité B a-t-il été saisi par le Ministre de la Fonction publique d'un projet d'arrêté royal modifiant certaines dispositions relatives à l'évaluation et au stage dans la fonction publique fédérale.

Si le projet n'avait pour seul but que de palier aux avis du Conseil d'État tout aurait été pour le mieux dans le meilleur des mondes, hélas l'Autorité en a profité pour modifier fondamentalement le déroulement du stage et l'accession au niveau supérieur.

1. Le stage est retiré du statut Camu (AR 1937) et est maintenant considéré comme une période d'évaluation spécifique

Il est dirigé par l'évaluateur (chef fonctionnel), sauf si la mention « insuffisant » est envisagée, auquel cas le supérieur hiérarchique prend le relais. Si ce dernier envisage d'attribuer la mention

« insuffisant » il en informe le directeur P&O ou son délégué. Cette mention ne peut être attribuée sans l'accord et le contreseing du directeur P&O. À défaut d'accord entre l'évaluateur et le directeur P&O, c'est ce dernier qui décide de la mention à attribuer.

Le stage sera pour tous les niveaux de 1 an (y compris donc pour le niveau D, où il est actuellement de 3 mois).

L'évaluation du stagiaire comporte au minimum :

- un entretien de fonction (début de stage),
- un entretien de planification (immé-

diatement après entretien de fonction),

- trois entretiens de fonctionnement obligatoires,
- un entretien d'évaluation (en principe dans le dernier mois du stage).

Remarques :

- la mention « insuffisant » à la suite d'un entretien de fonctionnement entraîne la saisine de la Commission de recours compétente, sauf si accord conjoint du stagiaire, de l'évaluateur et du directeur P&O, sur la poursuite du stage,
- les autres mentions permettent la poursuite du stage,
- aucune autre mention que « répond

aux attentes » ne peut être attribuée à l'issue du stage par le supérieur hiérarchique sans l'accord et le contreseing du directeur P&O.

À l'issue de la période de stage, le dossier du stagiaire évalué « à améliorer » ou « insuffisant » est transmis à la Commission des recours compétente accompagnée d'une proposition de prolongation ou de licenciement.

Si « insuffisant », la Commission 1° soumet une proposition motivée de licenciement ;

2° décide si le stage doit être prolongé ; la décision est assortie d'une proposition de changement d'affectation du stagiaire au sein de son service fédéral au fonctionnaire dirigeant, ou, d'une proposition de nomination du stagiaire dans un autre service fédéral.

Si « à améliorer », la Commission 1° décide si le stage doit être prolongé ; la décision est assortie d'une proposition de changement d'affectation du stagiaire au sein de son service fédéral au fonctionnaire dirigeant, ou, d'une proposition de nomination du stagiaire dans un autre service fédéral ; 2° soumet une proposition motivée de nomination à l'Autorité, la période de stage est considérée comme se concluant par la mention « répond aux attentes ».

Remarque

Si après prolongation du stage, le stagiaire est à nouveau évalué « à améliorer » ou « insuffisant » la Commission des recours ne peut plus être saisie. Le stagiaire fait l'objet d'une procédure de licenciement pour cause d'inaptitude professionnelle.

Le licenciement pour inaptitude professionnelle est prononcé moyennant un délai de préavis de trois mois.

2. Les Commissions des recours sont réformées afin de répondre aux critiques formulées par le Conseil d'État

Elles sont au nombre de trois :

- Commission interdépartementale des recours en matière d'évaluation ;

- Commission interparastatale des recours en matière d'évaluation ;
- Commission commune des recours en matière d'évaluation.

Chaque Commission se compose d'une section d'expression française et d'une section d'expression néerlandaise.

Le membre du personnel du régime linguistique germanophone comparait devant la section présidée par le président suppléant justifiant de la connaissance de l'allemand.

Chaque Commission se compose de :

- deux présidents désignés par l'Autorité, le président francophone préside la section d'expression française, le président néerlandophone préside la section d'expression néerlandaise ;
- par section, 5 membres dont deux désignés par l'Autorité et 3 par les Organisations syndicales représentatives ;
- de suppléants, à savoir trois présidents (dont un doit justifier de la connaissance de l'allemand et de la connaissance du français ou du néerlandais) et par section 5 membres dont deux désignés par l'Autorité et 3 par les Organisations syndicales représentatives.

Remarque : les présidents et les membres désignés par l'Autorité sont choisis parmi les titulaires d'une fonction de management ou d'une fonction d'encadrement, les titulaires d'une fonction de direction et les agents des classes A3, A4 et A5.

3. Membres du personnel absents et la mention « répond aux attentes »

Tout membre du personnel absent plus de la moitié de la période d'évaluation ne bénéficie pas d'une évaluation mais obtient d'office la mention « répond aux attentes », pour autant que durant ses périodes d'absence il acquiert de l'ancienneté pécuniaire.

Cette disposition n'est pas applicable au stagiaire.

Remarque : la période de trois ans au cours de laquelle le membre du per-

sonnel ne peut se voir attribuer deux mentions « insuffisant » même non consécutives est prolongée des périodes au cours de laquelle le membre du personnel a obtenu la mention d'office « répond aux attentes » du fait de son absence durant plus de la moitié de la période d'évaluation.

4. Accession aux niveaux C, B et A

Abrogation dans tous les cas des périodes d'adaptation en cas d'accession à un niveau supérieur.

a. Nomination d'office dans les niveaux C et B

L'Autorité abroge la nomination d'office si à la fin des 18 mois du PV de clôture de l'épreuve réussie vous n'êtes pas nommé.

Malgré compensation, les agents lauréats d'une épreuve d'accession au niveau C ou B au 1^{er} janvier 2016 gardent le droit à une nomination d'office dans les 18 mois.

b. Abrogation de l'allocation accordée à certains agents des administrations de l'État, lauréats d'une sélection comparative d'accession au niveau supérieur

Non contente d'abroger la nomination d'office, l'Autorité abroge la maigre allocation qui pouvait être octroyée aux agents lauréats et qui bien qu'ayant postulé un emploi vacant n'ont pas été nommés après deux ans.

Si la CGSP-ACOD pouvait marquer un accord sur la modification des Commissions des recours, les reculs sociaux engendrés par ailleurs par le projet ne pouvaient donner lieu en ce qui nous concerne qu'à un protocole de désaccord, protocole qui a été motivé comme suit :

- Il n'existe pas de garantie suffisante pour assurer l'impartialité des membres de la Commission de recours en matière d'évaluation. Alors que la composition de cette Commission est étendue aux agents revêtus de la classe A3, l'évalué ne

- dispose pas d'une possibilité de récuser un assesseur.
- Le stage devient une période d'évaluation. Outre la difficulté de concilier cette évolution avec le droit du stagiaire à l'accueil et à l'intégration, l'application du système d'évaluation au stage se fait de manière partielle, mettant de côté certains « avantages » de ce système. L'évaluateur fixe, unilatéralement, la description de fonction du stagiaire, de même que ses objectifs de prestations et de développement individuel, retirant au Directeur P&O son rôle de médiateur. De plus, contrairement au système de l'évaluation, le stagiaire peut être licencié avec une mention « à améliorer ».
 - La suppression de la saisine de la Commission de recours en cas de prolongation de stage non concluante est une régression importante par rapport à la situation actuelle. Le fait que la mention « à améliorer » suffise à l'Autorité pour passer outre la saisine de cette Commission avant de licencier le stagiaire, renforce encore le recul constaté.
 - La contractualisation de la saisine de la Commission de recours en matière d'évaluation, en cours de stage, contredit le principe même du statut. Ce système n'est, de plus, pas institué en faveur de l'évalué.
 - L'augmentation, de trois à douze mois, de la période de stage pour un agent de niveau D ne se justifie pas.
 - La promotion d'office, en cas de déclaration d'emplois insuffisants, pour les lauréats d'une sélection d'accession au niveau C ou B constitue une garantie pour ces lauréats d'obtenir leur promotion. L'harmonisation entre le régime d'accession pour les niveaux C et B avec celui des niveaux A, se concrétise par la suppression du système de promotion d'office, sans qu'une alternative ne soit proposée afin d'inciter les autorités à nommer les lauréats de telles sélections. Une extension de ce système de promotion d'office pour l'accession au niveau A aurait dû être envisagée.
 - L'impossibilité, pour les lauréats « partiels », de présenter la dernière épreuve de la procédure d'accession au niveau supérieur dans une autre entité, renforce encore les effets négatifs de cette mesure.
 - L'arrêté royal du 28 septembre 1976 sera abrogé alors qu'aucune mesure transitoire n'est prévue pour maintenir les droits de ceux qui en bénéficient actuellement.

*Christian Grootjans, Secrétaire général
CGSP Para-Bru
André Gilles, Secrétaire général
CGSP Admi*

Secteur ALR-Bruxelles

Élection des délégué(e)s des sections - Période statutaire 2016-2020

Nous invitons l'ensemble de nos affilié(e)s à prendre connaissance du prochain numéro de notre journal de secteur **L'Infoske's** n° 12. Dans celui-ci, nous vous informerons de la date, de l'heure et du lieu où auront lieu les Assemblées générales statutaires locales. Ces informations seront également reprises sur notre site Web (www.infoskes.be).

C'est lors de ces Assemblées générales qu'aura lieu l'élection des délégué(e)s locaux pour la nouvelle période statutaire 2016-2020.

Les délégué(e)s sortant sont rééligibles mais doivent faire acte de candidature.

Les nouveaux candidats se renseigneront auprès de leur président et/ou Comité local pour connaître les conditions requises pour poser leur candidature (ou via le site www.infoskes.be).

Les candidatures doivent être envoyées **par courrier postal** en deux exemplaires au plus tard 14 jours calendriers avant la date prévue pour l'AG statutaire locale au secteur (CGSP-ALR-Bruxelles - « Élections sections locales », rue du Congrès 17-19, 1000 Bruxelles), un exemplaire à destination du secteur, le deuxième sera transmis à la section.

Dans l'optique de ces nouvelles élections, l'Assemblée générale extraordinaire des Bureaux techniques (AGIT) a avalisé à une forte majorité un texte qui sera ajouté en annexe du Règlement d'ordre intérieur du secteur :

« En acceptant un mandat, le (la) délégué(e) ou militant(e) s'engage à suivre les mots d'ordre de grève ou d'actions décidés par le Comité de la section, l'Interprofessionnelle de la FGTB, l'Intersectorielle de la CGSP ou le secteur ALR.

Tout manquement répété à cet engagement pourra faire l'objet de mesures prises par le Comité de section (ex. : premier avertissement, second avertissement, suspension temporaire ou définitive du mandat) si celles-ci sont reprises dans le ROI de cette section. En absence de texte dans le règlement interne de la section, dans l'hypothèse où ces carences à cet engagement seraient portées à la connaissance du Secrétariat régional, ces mesures pourront être prises par le secteur.

Celles-ci ne seront prononcées qu'après que l'intéressé, s'il le souhaite, ait pu faire valoir ses moyens de défense, soit auprès de l'AG de sa section soit devant l'AGBT. »

*Patrick Delmarquette, Secrétaire régional
Rudy Janssens, Secrétaire fédéral*

PARA-BRU

Interrégionale de Bruxelles

Appel à candidatures

Congrès statutaire 2016 - CGSP Parastataux Bruxelles

Tous les quatre ans, les instances de la CGSP PARA-BRU sont renouvelées lors du congrès statutaire dont la prochaine édition aura lieu au printemps de 2016. Les membres peuvent poser leur candidature pour les mandats suivants :

- Président,
- Vice-président,
- Secrétaire général,
- Deux vérificateurs aux comptes.

Les mandataires actuels sont sortants et rééligibles.

Les candidatures écrites doivent parvenir au Secrétaire général du secteur avant le **31 octobre 2015** :

Christian Grootjans
Rue du Congrès 17/19
1000 Bruxelles

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Même pas les miettes...
- 4 / Dossier • Partenariats public-privé (PPP) : les raisons de leur inefficacité
- 6 / Austérité • Dette, austérité et démocratie
- 7 / Le mot qui pue • Le pouvoir d'achat
- 8 / IRB • L'enjeu syndical européen

www.cgspwallonne.be

Infos Admi

- 9 / Édito • Fedasil - Vers une crise systématique
- Région wallonne**
- 10 / Pouvoirs locaux et provinciaux – Comité C wallon – Convention sectorielle 2013-2014 : le point
- 11 / Le nouvel OIP « Santé » wallon est sur les rails : l'Agence tous risques ?
- Fédéral**
- 12 / Le Ministre de l'Intérieur voudrait privatiser des missions de la Police
- Admi-PARA-BRU**
- 13 / Comité B • Évaluation, stage, accession au niveau supérieur
- 15 / Secteur ALR-Bruxelles • Élection des délégués(e)s des sections – Période statutaire 2016-2020
- 16 / PARA-BRU • Interrégionale de Bruxelles – Appel à candidatures

www.cgspadmi.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11